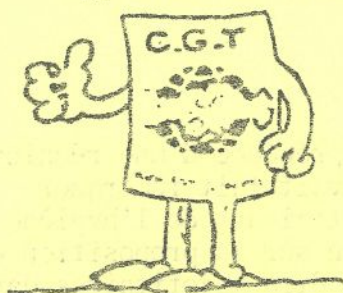


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins
57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU N° 13

II MAI 1983

SPECIAL INSERM

PAGE 2,3,4	COMPTE RENDU DE LA CAS DU 16 MARS 83.
PAGE 4,5	COMPTE RENDU DU CNAS (JANVIER 83)
PAGE 6,7	COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE AVEC LA DIRECTION LE 11.4.83
PAGE 8,9	COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE SYNDICATS/DIRECTION DU 21/4/83 SUR LES MODALITES D'ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.
PAGE 10	PETITION DE LA SECTION DE CRETEIL (MODELE A REPRODUIRE ...)
PAGE 11,12	TRACT POUR LA JOURNEE NATIONALE D'ACTIONS DU 19 MAI (ce tract a été tiré en nombre pour la Région Parisienne)

Compte-rendu de la C.A.S.

La CAS s'est réunie le 16 Mars 1983.

I. HYGIENE ET SECURITE.

- à propos de l'hygiène et la sécurité, la CAS avait été précédée d'une réunion du sous-groupe de réflexion sur ce problème. Celui-ci avait fait remarquer qu'un certain nombre d'aspects contenus dans le décret traitant de l'hygiène et la sécurité dans le secteur public allaient plus loin sur la proposition de représentants désignés par les personnels : ils doivent être majoritaires dans les C.H.S.. Le sous-groupe de travail a décidé à l'unanimité de reprendre ce point, il a été suivi par la CAS pour cette amélioration qui rend majoritaires les élus des personnels dans les C.H.S.
- le second point précisé par le groupe de travail et repris par la CAS concernait l'étendue géographique des prérogatives des C.H.S. locaux : il a été décidé qu'au minimum, il serait créé un C.H.S. par secrétariat général. Mais en cas de difficultés (éloignement, tel que Grenoble par rapport à Lyon par exemple) un second C.H.S. serait alors créé.
- La CAS a aussi précisé le rôle du correspondant Hygiène et Sécurité de chaque laboratoire : celui-ci serait proposé par le Directeur d'Unité et soumis à l'approbation du Conseil de Laboratoire, il serait chargé de l'animation, de l'information, de "sonnette d'alarme" en matière d'hygiène et sécurité, il lui incomberait aussi d'effectuer la liaison entre les agents et le C.H.S. local.

Des difficultés sont apparues sur la désignation des représentants des personnels dans les C.H.S.. Le décret prévoit que ceux-ci seront désignés par les organisations syndicales représentatives sur la base des dernières élections aux Commissions Paritaires, et à l'INSERM, celles-ci datent de 1977. Notre position était que les représentants soient désignés sans retard sur cette base afin que les C.H.S. soient mis en place le plus rapidement possible compte-tenu des nécessités. Nous avons précisé qu'en ce qui nous concerne, ces C.H.S. auraient quant à leur composition, un caractère provisoire et que de nouvelles nominations devraient intervenir dès les nouvelles élections aux C.P. Sur ce point le SGEN, prétextant que ces élections le sous-représentaient préférait retarder la mise en place des C.H.S. en demandant à la Direction d'organiser un vote des agents qui (ils le pensent) permettrait d'améliorer leur représentativité ! Sans contester la fragilité de la référence à des élections datant de 1977, nous pensons qu'il est grave pour un problème important certes, mais non essentiel parceque provisoire, de prendre le risque (quoique le SGEN jure qu'il ne le veut pas) de reporter encore la mise en place de structures de surveillance des conditions d'hygiène et de sécurité, mais en fait c'est un choix tenant compte de l'esprit de responsabilité : avoir peut-être un élu de plus dans quelques mois ou avoir maintenant les moyens d'arrêter des conditions de travail dangereuses.

Un vote sera donc organisé pour déterminer la représentativité des organisations syndicales pour les futurs C.H.S. ; et seulement après, ceux-ci seront mis en place.

II. ENVIRONNEMENT SOCIAL.

Le problème important des cantines (important tant par l'étendue des besoins que par l'insuffisance actuelle des moyens) y a été discuté.

.../...

Nous avons eu le sentiment que sur ce point l'Administration avait l'intention d'avancer. Voici le point de la situation :

- Pour la première fois, en 1983, l'INSERM a inscrit à son budget une "provision" pour le développement de l'action en matière de restauration sociale.
- L'INSERM admet, comme l'a fait précédemment le CNRS, que l'agent ne doit payer que l'Assiette" et ne doit pas supporter les charges d'infrastructure, fluide, locations, frais de personnel ... qui doivent être supportées par l'employeur.
- Début d'amélioration : depuis le début 83 cinq conventions ont été signées avec des cantines extérieures à l'INSERM hébergeant des agents INSERM.

A la demande des élus de la CAS une enquête avait été faite en 1982 par l'Administration sur le mode de restauration dans les Unités. Il en ressort qu'il existe très peu de cantines INSERM, que la plupart des agents déjeûnent dans des cantines CNRS, hospitalières, administratives, voire privées, à des taux souvent très élevés et dans de mauvaises conditions. Dans de nombreuses Unités existe même le système de "la gamelle".

Il existe à certains endroits des concentrations importantes d'agents INSERM (exemple l'Hôpital Necker à Paris, avec plus de 10 Unités) et pas de cantines INSERM... L'Administration ne semble pas avoir envisagé la création de cantines propres, bien qu'elle ne rejette pas d'emblée la possibilité de le faire, après étude, dans certains cas ...

Actuellement le système de subventionnement fournit environ 4F par repas (pour les agents en dessous de l'indice 445). Dans la nouvelle situation, le point important à porter à la connaissance de tous est que, puisque l'INSERM est d'accord pour aller au-delà de ces subventions, il appartient maintenant aux agents, localement, de s'organiser pour étudier les possibilités de restauration et de faire des demandes auprès du Bureau des Affaires Sociales en vue de passer des conventions.

Comment fonctionne le système ?

- Un prix de revient-plafond moyen des repas est établi par l'Administration et correspondant à la limite supérieure du subventionnement.
- Là où de nombreux agents INSERM sont regroupés et peuvent se rattacher à une cantine extérieure, l'INSERM peut prendre une convention avec cette cantine et lui verser la différence entre le prix de revient/repas et le prix payé par les agents. Deux personnes INSERM doivent dans ce cas siéger au Conseil d'Administration de cette cantine.
- Là où seuls travaillent quelques agents, le prix de revient des repas doit être étudié, un Comité de gestion doit être créé, qui achète les tickets-repas au prix fort, reçoit le subventionnement INSERM et vend les tickets au taux réduit aux agents.

Nous ne pouvons bien entendu ici envisager tous les cas possibles étant donné l'extrême diversité des situations ; nous voulions seulement attirer l'attention sur le fait qu'une amélioration peut être obtenue, mais que l'Administration ATTEND LES PROPOSITIONS.

En ce qui concerne les autres chapitres de l'environnement social, il n'y a pas eu de discussion, faute de temps. La sous-commission qui avait travaillé sur ces problèmes avait préconisé la création de 1/2 postes d'assistante sociale en province (en particulier à Marseille) mais l'Administration n'y semblait pas favorable en se référant aux quotas d'agents dont les assistantes sociales CNRS ont la charge.

- Logement : Il existe un contingent de logements au Ministère de la Santé et le personnel INSERM peut en faire la demande mais la qualité et la localisation de ces logements ne sont pas toujours idéales.

L'Administration fera une étude sur les différentes sortes de prêts à taux préférentiels dont les fonctionnaires peuvent bénéficier (essentiellement en matière d'accès à la propriété) et s'est engagée à les porter à la connaissance des agents.

Cette séance de la CAS étant en principe la dernière, ce seront nos représentants au CTP qui auront dans l'avenir à essayer de faire avancer des solutions dans le domaine social à l'INSERM.

Espérons qu'ils auront à faire à une administration moins immobiliste que par le passé ...

Compte rendu du CNAS - Janvier 83 -

Il convient d'analyser le déroulement du CNAS de Janvier 1983 sous plusieurs approches, tout d'abord l'importance du nouveau budget et les nouvelles orientations qu'il permet, et d'autre part le climat dans lequel avait baigné la précédente session.

Nous analyserons aussi l'état des différentes activités au travers des rapports des différentes Commissions.

Notre dernier compte-rendu du CNAS ayant exposé brutalement les lamentables préceptes retenus par le Bureau du CNAS quant à l'embauche de nouvelles secrétaires ainsi que les dangers pressentis quant aux orientations en enfance et en SLC. Notre mise au point a eu d'heureuses conséquences : changement d'ambiance, démentis quant aux restrictions pour l'enfance et SLC.

Nous sommes heureux de prendre acte de cette évolution qui ne peut qu'améliorer le travail du CNAS au service du personnel.

BUDGET : Cette année le budget CAES est de 0,63 % de la masse salariale. il nous a permis de donner une nouvelle impulsion à la Commission enfance et d'engager des investissements ce que nous n'avions pu faire depuis longtemps. Il est essentiel de mettre en avant cet aspect des moyens d'action sociale à l'INSERM ; si ce n'est pas encore extraordinaire, cette augmentation (+ 40 %) est à mettre à l'actif du gouvernement de la gauche, c'est un éclairage sur les moyens donnés au CAES qu'il convient de faire remarquer.

QUELS SONT LES POINTS IMPORTANTS A METTRE EN EVIDENCE QUANT AUX DIFFERENTES ACTIVITES DU C.A.E.S. ?

Tout d'abord, en ce qui concerne les sections locales (budget de celles-ci), nous avons exprimé le vœux que le budget attribué ne soit pas une réponse mécanique à une demande mais qu'il tienne compte de l'activité réelle de celles-ci, tout le monde a été d'accord ; mais faire passer la décision dans les actes n'est assurément pas une chose aisée. Et pourtant il faut le faire, les disparités appréciables au travers des rapports d'activités étant trop grandes.

- Dans le secteur enfance, compte tenu de l'intérêt suscité par la formule de PVJ, nous avons décidé de proposer pour l'été des séjours de 3 et 4 semaines, étant donné que la participation des enfants des travailleurs de l'INSERM aux colonies traditionnelles diminue. En plus, la Commission enfance a décidé de faire démarrer l'expérience d'échanges entre nos enfants et les enfants de travailleurs de la Recherche Médicale Anglaise. Le démarrage est difficile et il semblerait que l'absence de toute structure sociale liée au travail en Grande-Bretagne soit à l'origine des difficultés.
- Dans le domaine des vacances, l'augmentation de notre budget a permis un certain nombre d'investissement à Tourisme et Travail et à l'INVAC.

Le problème le plus épineux est celui des voyages et circuits à l'étranger. Devant l'échec (financier ou organisationnel) de certains, devant la population réduite (et non renouvelée) des participants il nous semble que leur contexte est assez mauvais et qu'il convient de changer certaines orientations. Nous avons donc réitéré notre position : ouverture aux agents CAES des voyages et circuits proposés par les organisations à caractère non lucratif (Ligue de l'enseignement, LVJ, OCCAJ ...), revoir une grille de subventions et des modalités de prix plafonds à déterminer. Au cours du CNAS, la responsable de la Commission s'est engagée à ce que la Commission vacances présente une proposition sur ce point au prochain CNAS.

Il est certain que les contraintes liées au contrôle des devises placent ce problème en pleine acuité.

La réponse est donc au prochain CNAS.

En résumé, ce CNAS a présenté de nombreux aspects positifs quant à son déroulement et quant aux engagements et aux activités ; nous en prenons acte et souhaitons que cela dure.

VALORISATION ET CIP.

Les décrets sur les CIP sont sortis, c'est une structure lourde, entre autre il faut l'accord du ministre du budget. M. Lazar nous a dit qu'il envisageait plutôt de s'engager dans des relations contractuelles dans des buts de valorisation. Toutefois, si des CIP devaient être créés, M. Lazar nous a indiqué son souci que ceux-ci n'embauchent pas afin de ne pas gêner de nouveaux horaires à l'INSERM.

DROIT SYNDICAL

Dans ce chapitre deux grands points :

- Discussion sur le droit syndical. M. Lazar a reconnu qu'il avait trop laissé ce dossier et s'est engagé à nous proposer un texte suivi d'une négociation intersyndicale.

- Le projet d'élection de représentativité pour les Comités Hygiène et Sécurité (cf. Comptes-rendu de la C.S.) ne nous paraissait pas correct. Après discussion et refus d'envisager des élections directes, il nous est apparu comme un compromis acceptable.

La proposition d'élections sur listes pour déterminer le nombre de sièges des différentes organisations syndicales siégeant dans les C.H.S. qui doivent être mis en place au niveau des secrétariats généraux. Bien entendu, ces élections ne pourront pas servir de calcul de représentativité régionale, celle-ci ne pouvant être déterminée que sur une élection nationale avec un développement régional.

NOTES-STATUTS

Nous avons proposé dans la fin du groupe de travail Notes-Statuts la constitution d'un groupe syndical-débat pour ce problème. M. Lazar

Compte-rendu de l'entrevue avec la Direction (le 11-4-83)

A notre demande, la Direction nous a reçu. Etaient présents :

M. M. Lazar, M. Dodet, M. Santeron, M. Jeunot ; pour le SNTRS : C. Driancourt, F. Wanstok, A. Chevallier, D. Lagrange.

DECLASSEMENT - SUIVI DE CARRIERE :

Notre première demande concernait la réunion commune Commission de dérogation - Commission paritaire afin de continuer l'évaluation du déclassement. Le souci de l'Administration était que la validation de la liste des déclassés ne puisse pas être mise en cause. La proposition a été de réunir une nouvelle session de la Commission de dérogation avec possibilité de faire appel aux élus du CAP à titre d'experts (à l'automne). Le comité permanent de la dérogation devrait être chargé de préparer le document informant le personnel et donnant la teneur du dossier à remplir.

Cette solution correspond bien à notre souci, qui devra permettre d'établir la liste des déclassés.

Comme nous avons pu le voir dans les comptes rendus parus dans SNTRS-Infos, le groupe de travail Evaluation des I.T.A., mis en place au niveau du ministère, a surtout réfléchi en fonction des structures du CNRS. Nous l'avons fait remarquer à la Direction de l'INSERM et proposé un groupe de travail INSERM permettant l'évaluation des I.T.A. ainsi que le suivi de carrière, l'Administration nous a donné son accord pour sa mise en place.

VALORISATION ET GIP.

Les décrets sur les GIP sont sortis, c'est une structure lourde, (entre autre il faut l'accord du ministre du budget). M. Lazar nous a dit qu'il envisageait plutôt de s'engager dans des relations contractuelles dans des buts de valorisation. Toutefois, si des GIP devaient être créés, M. Lazar nous a indiqué son souci que ceux-ci n'embauchent pas afin de ne pas générer de nouveaux hors-statuts à l'INSERM.

DROIT SYNDICAL

Dans ce chapitre deux grands points :

- Discussion sur le droit syndical, M. Lazar a reconnu qu'il avait trop laissé ce dossier et s'est engagé à nous proposer un texte suivi d'une négociation intersyndicale.

- Le projet d'élection de représentativité pour les Comité Hygiène et Sécurité (cf Compte-rendu de la CAS) ne nous paraissait pas correct. Après discussion et refus d'envisager des élections directes, il nous est apparu comme un compromis acceptable.

La proposition d'élections sur sigles pour déterminer le nombre de sièges des différentes organisations syndicales siégeant dans les C.H.S. qui devront être mis en place au niveau des secrétariats généraux : Bien entendu ces élections ne pourront pas servir de calcul de représentativité régionale, celle-ci ne pouvant être déterminée que sur une élection nationale avec un dépouillement régional.

HORS-STATUTS

Nous avons proposé depuis la fin du groupe de travail Hors-statuts, la constitution d'un groupe syndicats-direction. Pour ce problème, M. Lazar

pense qu'il s'agit de concertation plutôt que de négociation et n'est pas favorable à des réunions intersyndicales. Il est prêt à en discuter dans le cadre de réunions régulières.

40 postes frais ont été attribués à des Hors-statuts pour 1983. Les associations tel que l'AURA se sont engagées à ne pas recruter et à verser 2 ans de leurs salaires à l'INSERM. 10 hors-statuts devraient être intégrés dans ces conditions.

Si dans vos sections vous apprenez que malgré les précautions prises lors de l'intégration des hors-statuts, de nouveaux hors-statuts étaient embauchés, il faut prévenir tout de suite le syndicat, afin de la signaler à la Direction.

DECENTRALISATION

M. Dodet nous a donné les grandes lignes qui correspondent avec la décentralisation administrative et scientifique. Les deux structures étant le CCRI avec un président, et un administrateur, délégués régionaux qui devront travailler en commun.

STATUTS DE L'ORGANISME

Le retard dans la sortie du texte vient du fait que ce statut doit être vu par le Comité Technique Paritaire de l'organisme. Or le décret du CTP n'est toujours pas sorti à la suite d'un désaccord de la Fonction publique.

Nous avons convenu de faire le bilan mi-juin de tous les points, après la réunion des groupes de travail.

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE SYNDICATS-DIRECTION DU 21/04/83 SUR LES MODALITÉS D'ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présents : LAZAR, DODET, JEUNOT.

SNTRS (DRIANCOURT, LAGRANGE, WANSTOK) SNCS (JANIAUD, CHAUB) SGEN (KOHIENSKI, COLLET) SNIRS-CGC (DE REALS du CNRS) CFTC.

Le but de cette réunion était d'examiner les propositions de la Direction de l'INSERM pour les modalités d'élection au C.A., avant que celle-ci ne les soumette au M.I.R.

Le décret de réformes de structures INSERM n'étant toujours pas sorti, MR LAZAR nous a donné la teneur du projet sous sa forme actuelle.

COMPOSITION DU CA

- 1) 8 représentants de l'Etat
- 2) 6 représentants élus des personnels de l'Institut (3 représentants des ITA, 3 représentants des Chercheurs)
- 3) 12 personnalités qualifiées
 - a) 4 représentatives du monde du travail
 - b) 4 issues du monde économique et social
 - c) 4 choisies pour leur compétence dans le domaine de la Recherche biomédicale et en santé (Dont 2 au moins Enseignement supérieur).

Le Président et Vice-Président sont nommés (par Ministère Recherche et Santé) parmi les personnalités choisies en 3 c).

PREROGATIVES DU CA

Le Conseil d'Administration fixe les grandes orientations de la politique de l'Institut en relation avec les besoins culturels, économiques et sociaux de l'ensemble de la Nation :

Il délibère sur :

- 1) Le budget et ses modifications,
- 2) Le compte financier,
- 3) Les emprunts,
- 4) Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles,
- 5) Les actions en justice et les transactions,
- 6) L'acceptation des dons, legs,
- 7) Les conventions comportant des engagements de longue durée pour l'établissement,
- 8) Les créations de filiales et les prises, cessions ou extensions de participation.

Il se prononce sur le rapport annuel d'activité de l'Institut.

Dans ses grandes lignes, le projet reprend le résultat des discussions syndicats/Direction qui s'étaient tenues en juillet 1982.

Nous avons porté appréciation à cette époque sur les positions de la Direction et celles des autres syndicats ; nous ne reviendrons donc pas dessus.

Il reste que la Direction de l'INSERM proposait en début de réunion le mode électoral : collèges séparés ; scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste. Tout en indiquant que, notamment sur les collèges, la discussion restait ouverte.

Le SNTRS a indiqué les raisons de son attachement aux collèges séparés et apprécie comme un compromis le mode de scrutin. En effet, même si celui-ci n'est pas totalement satisfaisant, le fait que nous ayons obtenu des collèges

séparés nous apparaît comme une avancée par rapport à ce qui existait et comme une bataille de gagnée, au contraire de ce qui s'est passé au CNRS par exemple.

Le SNCS l'entend également ainsi ; laCFTC s'est prononcée pour les collèges séparés ; le SNIRS n'a été capable que de s'étonner des variations entre l'INSERM et le CNRS.

La CFDT pour sa part a défendu, comme en juillet 82, le collège unique et estimé qu'il y avait sous-représentation des ITA par rapport aux Chercheurs. Il faut noter le ton particulièrement agressif de la CFDT tout au long de la réunion, notamment vis à vis du SNIRS et du SNCS. Voyant que la majorité des syndicats se prononçait pour des collèges séparés, les représentants de la CFDT ont demandé le système du double vote.

Après un débat, la direction a finalement tranché dans le sens que nous indiquions : collège séparés avec votes séparés, en s'appuyant sur le texte du C.A qui indique que les 6 élus du personnel se composent ainsi :

- 3 représentants des Chercheurs
- 3 représentants des ITA.

Nous avons fait quelques remarques, par rapport au texte proposé, qui ont toutes été prises en considération et retenues. Notamment les conditions dans lesquelles un suppléant pourra siéger seront les mêmes que celles qui ont été retenues par le décret sur les CSS et le CS.

Pour ce qui est des modalités pratiques, la Commission électorale établira un règlement intérieur qui clarifiera notamment le décompte des voix (en cas de changement de l'ordre des candidats et du nombre de candidats retenus par l'électeur).

A ce propos le SGEN a tenu à faire préciser par la Direction la façon de départager 2 candidats ayant le même reste (Ce cas de figure s'était présenté pour les élections au CSS : la CFDT conteste la décision qui a été prise par la Commission électorale dont elle était absente, d'ailleurs).

Après discussion, il a été convenu que dans ce cas, et au lieu de trancher tout de suite au bénéfice de l'âge des candidats, un respect équitable de la démocratie voulait que : en cas d'égalité de reste, on regarde la plus forte moyenne ; en cas d'égalité, le plus grand nombre de points ; en cas d'égalité à nouveau, on tranche au bénéfice de l'âge.

A la fin de la réunion, Mr LAZAR nous a indiqué avoir été saisi par la CFDT de demandes d'élections aux CAP, sans attendre le nouveau statut, dans la mesure où ces dernières ont été élues il y a six ans. Nous avons convenu que la prolongation infinie des mandats n'était effectivement pas souhaitable. Dès à présent vous devez donc avoir comme soucis de faire valoir l'attitude constructive et l'efficacité des Elus CGT dans les CAP, dans l'évaluation du déclassement afin de préparer dès à présent ces élections. Sensibiliser les personnels et les faire intervenir également sur la nécessité d'un plan de reclassement fait aussi partie de cette préparation.

Voici le texte de la lettre pétition de la section de CRETEIL.

Le problème soulevé par Creteil est le même dans d'autres CHU Région Parisienne. Il n'est pas exclu que d'autres sections s'en emparent Si cela est le cas, il est préférable d'en envoyer copie à l'Inserm, ainsi que d'informer le syndicat des résultats.

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales,

Les Personnels de l'INSERM travaillant au CHU Henri Mondor à Créteil voudraient attirer votre attention sur le fait suivant:

Depuis plusieurs années, les visites médicales prévues par la Médecine du Travail étaient assurées au sein de l'Hôpital par les médecins de l'Assistance Publique. Or, depuis cette année, cela n'a pas été possible du fait de la trop grande charge de travail de ces médecins, argument que nous ne contestons pas, mais nous ne pouvons comprendre qu'au sein d'un organisme de l'Etat, dont la fonction est spécifiquement accée sur le domaine de la santé, le personnel ne puisse pas bénéficier de cette protection légale. D'autant que les conditions de travail (radio-activité, solvants, risque hépatique) ne sont pas sans risque pour les agents; la possibilité de vaccination contre l'hépatite virale par l'Institut Pasteur nous paraît une bonne avancée mais ne saurait remplacer la visite générale.

Il nous paraît dommageable qu'au sein de votre Ministère, une solution ne puisse être envisagée en accord avec les différentes parties afin d'assurer dans de bonnes conditions cette juste protection sociale.

Les Personnels soussignés vous demandent instamment d'intervenir en ce sens, d'autant que cette anomalie s'étend à d'autres hôpitaux de la région parisienne.

NOM

GRADE

SIGNATURE

NOM

GRADE

SIGNATURE

A L'APPEL du **sntrs-cgt**, du **sncs-fen**

Journée nationale d'actions

JEUDI 19 MAI 1983

La droite, le patronat se battent avec acharnement contre la politique engagée depuis 2 ans.

L'agitation des petits patrons du SNPMI et des étudiants de l'UNI avec l'appui du syndicat Autonome des Professeurs d'Université, témoigne de cette hargne. En tentant d'empêcher les réformes, ils veulent le retour à l'austérité et à l'autoritarisme.

A l'INSERM et au CNRS, les forces conservatrices pèsent de tout leur poids contre l'obtention d'un bon statut titulaire et des avancées démocratiques.

Après les imposantes manifestations unitaires du 1er Mai, la campagne d'information et d'actions centrée sur la signature de la carte-pétition au Premier Ministre bat son plein dans les laboratoires, ateliers et services.

(Des centaines de cartes ont déjà été collectées)..

Le large écho que reçoit cette initiative montre que le moment est venu de nous exprimer plus nombreux à tous les niveaux : y compris Directeurs d'Unité, Direction Générale, Elus locaux de la majorité, Commissaire de la République, Ministère... pour obtenir les moyens nécessaires à la poursuite des réformes entreprises.

- Contre toute atteinte au pouvoir d'achat : maintien pour tous les salariés couverts par un statut ou une convention collective et progression différenciée pour les bas et moyens salaires.
- Pour un collectif budgétaire permettant le reclassement des personnels ITA, Chercheurs, en tenant compte de la qualification reconnue.
- Pour un juste règlement des problèmes de la retraite.
- Pour la poursuite de la démocratisation, en particulier au niveau des formations et services.
- Pour réaliser TOUT le budget 1983.

Pour que les choses
aillent plus vite ! **INTERVENEZ !**

Pour renforcer les initiatives déjà prises et dans la poursuite de la campagne de signatures des cartes-pétitions, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN appellent les Administratifs, Chercheurs, Ingénieurs, Ouvriers et Techniciens de l'INSERM

à **PARTICIPER MASSIVEMENT**
à la **JOURNÉE NATIONALE D' ACTIONS**

le **JEUDI 19 MAI 1983**

- EN PROVINCE

Cette journée devrait être l'occasion, en Province, d'initiatives les plus diverses décidées sur le lieu de travail telles que A.G. dans les Laboratoires et Services, rassemblement auprès des Préfectures, rencontres avec les Parlementaires de la majorité.

Des délégations de Province porteuses de cartes-pétitions sont invitées à participer

- DANS LA REGION PARISIENNE

au **RASSEMBLEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE**

QUI AURA LIEU A 10 HEURES AU C.H.U. PITIE-SALPETRIERE

Une demande d'entrevue a été faite auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Industrie et de la Recherche.

BULLETIN D'ADHESION

Je suis ITA, j'adhère au SNTRS-CGT ☐ (1)

Je suis Chercheur, j'adhère au SNCS-FEN ☐ (1)

NOM :

Prénom :

Laboratoire :

Adresse domicile :

(1) Cocher la case correspondante. A REMETTRE AUX MILITANTS SNTRS, ou SNCS ou à envoyer au SNTRS-CGT, 57, av. d'Italie 75 013 PARIS, ou au SNCS-FEN 28, rue Mr le Prince 75 006 PARIS.